

www.lned.fr

SJ/CF

## **DECISION N°2024-006**

portant délégation de signature de Madame Marine HADDAD et Madame Arlette SIMO FOTSO en qualité de co-responsables du séminaire « Les Lundis de l'Ined »

Le Directeur de l'Institut national d'études démographiques,

Vu le décret n°86-382 du 12 mars 1986 modifié portant organisation et fonctionnement de l'Institut national d'études démographiques, notamment son article 9 ;

Vu le décret du 18 décembre 2023 portant nomination de Monsieur François CLANCHÉ en qualité de directeur de l'Institut national d'études démographiques ;

Vu la décision n°2021-173 du 6 octobre 2021 portant nomination et délégation de signature des co-responsables du séminaire « Les Lundis de l'Ined » ;

Vu la décision n°2023-213 du 15 juillet 2023 portant nomination et délégation de signature de Madame Arlette SIMO FOTSO en qualité de co-responsable du séminaire « Les Lundis de l'Ined » ;

## **DECIDE**

<u>Article 1er:</u> Dans la limite de leurs attributions, délégation de signature est donnée à Madame Marine HADDAD et Madame Arlette SIMO FOTSO, chargées de recherche, co-responsables du séminaire « Les Lundis de l'Ined », à l'effet de signer au nom du Directeur de l'Ined, tous actes ou documents et notamment :

- a) les commandes et contrats nécessaires à l'organisation du séminaire, d'un montant inférieur ou égal à 1 500 € HT à la date de signature de l'acte ;
- b) l'attestation du service fait pour les factures ;
- c) les ordres de mission et les états de frais des agents et tiers nécessaires à l'organisation du séminaire ;
- d) les courriers et attestations nécessaires à l'organisation du séminaire.

<u>Article 2 :</u> La présente décision prend effet au 2 janvier 2024. Elle sera notifiée aux intéressées et publiée sur le site institutionnel de l'Ined.